

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

FACTURE n°: JW020011 du: 31/05/18

CHAUMONT POIDS LOURDS SA

2 ROUTE DE BROTTES

B. P. 2007

52901 CHAUMONT CEDEX

FRANCE

Acheteur : Hervé FROSIO herve.frosio@chaumontpl.com

Affaire n°: 1018667 Commande WEB: **68640**

Commande: JZ019276 Payeur: C90202

Compte client : C90202 Référence :

Référence		Désignation			Qté	Prix Unit. Net	Montant Net H.T.	Code TVA
1FR84ATABB	HP V214a - Écran LED - 20.7 (20.7 visualisable) - 1920 x 1080 Full + taxe d'environnement (DEEE) +1.42Euro.				2.00	109.90	219.80 €	C220
	N° DE SERIE :							
	4CE8031T7V							
	4CE8031T3N							
	4CE8031T91							
1QM93EAABF	HP 290 g1 - Micro-tour - 1 x Core i3 7100U / 2.4 GHz - RAM 4 Go - HDD + taxe d'environnement (DEEE) +1.20Euro. N° DE SERIE :				3.00	396.21	1 188.63 €	C220
	CNC8062M10							
	CNC8062M23							
FRAIS_LIVRAIS	FRAIS DE LIVRAISON				1.00	12.50	12.50 €	C220
CONDITIONS DE REGLEMENT :		Base HT € Code Taux Montant TVA €			TO	ΓAL HT €	1 420.93 €	
03_LCR Le	30/06/18	1 420.93 € C220	20%	284.19 €		AL TVA €	284.19 €	
				тот	AL TTC € Acompte	1 705.12 € 0.00 €		
Montant	1 705.12 €	TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS)		_
		Une indemnité de 40 € sera due en cas de retard de paiement RESTE A PAYER € en application des articles L441-6 et D441-5 du Code du commerce					1 705.12	€

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au delà de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

RIB A UTILISER: LCL FR27 3000 2023 7700 0006 0427 Q78 / BIC CRLYFRPP

page 1